

HEBERGEMENTS MOBIL HOME

TARIFS TTC 2008

Hors saison arrivée 15h00 départ avant 11h00
Juillet – Août : arrivée 16h00 départ avant 11h00

1 MOBIL HOME DOUBLE

comprenant 2 logements indépendants pour :

2-3 personnes de 21 m² sans terrasse

1 chambre comptant deux lits simples + un canapé convertible dans le séjour cuisine.
 Le +, 1 convecteur par pièce.

	Basse Saison 31/03 au 15/05, du 15/09 au 15/10	Moyenne Saison 15/05 au 30/06, 1/09 au 15/09	Saison Juillet Août
Les 2 nuits	62,20 €	82,90 €	100,10 €
La Semaine	206,70 €	275,60 €	332,80 €
2 Semaines	392,10 €	522,80 €	630,40 €
3 Semaines	571,50 €	762,00 €	919,20 €
4 Semaines	739,50 €	986,00 €	1190,00 €
Chauffage	0.65 €par nuitée du 1 ^{er} octobre au 30 avril		

MOBIL HOME « LOUISIANE »

4-5 personnes de 25+10 m² avec terrasse semi abritée

1 chambre avec 1 lit deux personnes + 1 chambre avec 2 lits deux personnes + 1 lit tiroir pour 1 adulte.

	Basse Saison 31/03 au 15/05, du 15/09 au 15/10	Moyenne Saison 15/05 au 30/06, 1/09 au 15/09	Saison (Juillet Août)
Les 2 nuits	77,70 €	103,60 €	125,10 €
La Semaine	258,40 €	344,50 €	416,00 €
2 Semaines	490,15 €	653,50 €	788,00 €
3 Semaines	714,40 €	952,50 €	1149,00 €
4 Semaines	924,40 €	1232,50 €	1487,50 €
Chauffage	0.80 €par nuitée du 1 ^{er} octobre au 30 avril		

MOBIL HOME « LOUISIANE »

6-7 personnes de 35 m² avec terrasse

1 chambre avec 1 lit deux personnes + 2 chambres avec 2 lits deux personnes + 1 lit tiroir pour 1 adulte.

	Basse Saison 31/03 au 15/05, du 15/09 au 15/10	Moyenne Saison 15/05 au 30/06, 1/09 au 15/09	Saison (Juillet Août)
Les 2 nuits	89,40 €	119,20 €	144,20 €
La Semaine	297,40 €	396,50 €	479,00 €
2 Semaines	562,90 €	750,50 €	908,00 €
3 Semaines	820,50 €	1094,00 €	1324,00 €
4 Semaines	1062,40 €	1416,50 €	1715,00 €
Chauffage	1.00 €par nuitée du 1 ^{er} octobre au 30 avril		

Nos locations sont toutes équipées de cuisines aménagées comprenant table de cuisson ; 4 feux gaz, réfrigérateur, vaisselle et ustensiles de cuisine. Elles comprennent une salle d'eau avec douche et wc.

Nos mobil home sont tous situés face à la Mer et le salon de jardin vous permettra d'en apprécier la vue.

Inventaire

La quantité fournie est fonction de la capacité du mobil home, 6 ou 8. Assiettes plates, creuses et à dessert, verres à eau, verres haut et bas, bols, tasse, sous-tasse, 2 saladiers, 1 plat plat, 1 plat en terre, 1 pichet, 4 casseroles, 2 couvercles, 1 faitout, 2 poêles, 1 essoreuse à salade, 1 cafetière électrique, 1 dessous de plat, 1 cendrier, fourchettes, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, 1 couteaux à pain, 1 couteau office, 1 éplucheur, 1 à huître, 1 tire bouchon, 1 couvert à salade, 1 spatule en plastique, 1 cuillère en bois, 1 planche à découper, 1 louche, 1 écumoire, 1 ouvre boîte, 1 clé à sardines, 1 pince à crabes, 1 poubelle wc + support, 1 poubelle cuisine, 1 poubelle salle d'eau, 1 seau, 1 cuvette, 1 balai, 1 balai brosse, 1 pelle à poussière, 1 paillason, 1 tancarville, 1 table plastique, 6 chaises, 1 parasol + support + pied plastique, 1 serpillière.

Toutes nos locations sont équipées d'oreillers, d'alèzes et couvertures + taies + alèzes jetables.
 Seuls les mobil homes 2-3 places sont équipés de micro-ondes

Pour réserver une location de mobil home

Nous vous demandons :

- de nous contacter par courrier, courriel ou téléphone (02-96-63-64-64) pour connaître nos disponibilités, **du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00.**
- de nous retourner le contrat de location dûment signé, ainsi que votre acompte de 20 % (arrondi à l'euro près), dès réception du contrat, votre réservation devient effective et un courrier de confirmation de réservation vous sera retourné.

LA LOCATION MINIMUM AUTORISEE EST DE DEUX NUTEES (hors saison).

Attention : un contrat dont le délai de réponse dépasse les 7 jours sera annulé après seulement une relance.





CAMPING MUNICIPAL DE SAINT MICHEL *
22430 ERQUY

CONTRAT DE LOCATION

(à détacher et à retourner accompagné d'une enveloppe timbrée)

NOM de Famille _____ **PRENOM** _____
Adresse _____
Téléphone _____ **Courriel** _____
Code Postal _____ **VILLE** _____
Nombre d'adultes (+ de 18 ans) : _____ **Nombre d'adultes (- de 18 ans) :** _____
Nombre d'enfants (- de 10 ans) : _____
Chien (s) : Non Oui **Race (s) :** _____

Je souhaiterais réserver, selon vos disponibilités, un mobil home :

2-3 personnes
sans terrasse (1)

4-5 personnes
avec terrasse (1)

1^{er} choix : Jour d'arrivée 16h00 : _____ Jour de Départ : _____ avant 11h00
2^{ème} choix : Jour d'arrivée 16h00 : _____ Jour de Départ : _____ avant 11h00
3^{ème} choix : Jour d'arrivée 16h00 : _____ Jour de Départ : _____ avant 11h00

Conditions Générales de location

La location minimum, hors saison se fait pour 2 nuitées ; arrivée à 15h00 et départ avant 11h00. Du 1^{er} juillet au 31 août, du samedi 16h00 au samedi 11h00. Tout locataire à son arrivée, doit se présenter au bureau d'accueil muni de son bon de réservation, pour payer le solde de son séjour. Les clefs vous seront alors remises. Le matériel fait l'objet d'un inventaire chiffré qui se trouve dans le mobil home. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler, dans les 48 heures, toute anomalie. *Le nettoyage est à la charge du locataire, une taxe forfaitaire sera appliquée si le nettoyage n'est pas satisfaisant lors de l'inventaire qui sera effectué en fin de séjour.* Penser 24 heures avant votre départ à prendre rendez-vous avec le régisseur. Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du Camping (limitations de vitesse etc.) que vous devrez impérativement lire et signer, il se trouve au verso de ce document.

Conditions de Paiement

La réservation n'est effective qu'après versement à titre d'acompte, de 20 % du montant total du séjour (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public). Le solde, soit 80 %, sera payable le jour d'arrivée ainsi qu'un chèque de caution de 300 Euro, qui vous sera restitué après inventaire ou par courrier sous 1 semaine.

(1) cochez la case correspondante

SIGNATURE AU DOS



CAMPING MUNICIPAL DE SAINT MICHEL *
22430 ERQUY

CONTRAT DE LOCATION

(à détacher et à retourner accompagné d'une enveloppe timbrée)

NOM de Famille _____ **PRENOM** _____
Adresse _____
Téléphone _____ **Courriel** _____
Code Postal _____ **VILLE** _____
Nombre d'adultes (+ de 18 ans) : _____ **Nombre d'adultes (- de 18 ans) :** _____
Nombre d'enfants (- de 10 ans) : _____
Chien (s) : Non Oui **Race (s) :** _____

Je souhaiterais réserver, selon vos disponibilités, un mobil home :

6-7 personnes
avec terrasse (1)

1^{er} choix : Jour d'arrivée 16h00 : _____ Jour de Départ : _____ avant 11h00
2^{ème} choix : Jour d'arrivée 16h00 : _____ Jour de Départ : _____ avant 11h00
3^{ème} choix : Jour d'arrivée 16h00 : _____ Jour de Départ : _____ avant 11h00

Conditions Générales de location

La location minimum, hors saison se fait pour 2 nuitées ; arrivée à 15h00 et départ avant 11h00. Du 1^{er} juillet au 31 août, du samedi 16h00 au samedi 11h00. Tout locataire à son arrivée, doit se présenter au bureau d'accueil muni de son bon de réservation, pour payer le solde de son séjour. Les clefs vous seront alors remises. Le matériel fait l'objet d'un inventaire chiffré qui se trouve dans le mobil home. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler, dans les 48 heures, toute anomalie. *Le nettoyage est à la charge du locataire, une taxe forfaitaire sera appliquée si le nettoyage n'est pas satisfaisant lors de l'inventaire qui sera effectué en fin de séjour.* Penser 24 heures avant votre départ à prendre rendez-vous avec le régisseur. Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du Camping (limitations de vitesse etc.) que vous devrez impérativement lire et signer, il se trouve au verso de ce document.

Conditions de Paiement

La réservation n'est effective qu'après versement à titre d'acompte, de 20 % du montant total du séjour (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public). Le solde, soit 80 %, sera payable le jour d'arrivée ainsi qu'un chèque de caution de 300 Euro, qui vous sera restitué après inventaire ou par courrier sous 1 semaine.

(1) cochez la case correspondante

SIGNATURE AU DOS

En cas d'annulation

En cas d'annulation, sous pli recommandé, avec préavis de 30 jours (ou cas de force majeure), l'acompte est remboursé. Par défaut, il est conservé comme somme à valoir sur la totalité de la location à payer. **Passé un délai de 48 Heures à compter du jour prévu d'arrivée, si le locataire n'a pas prévenu de son retard et de sa nouvelle date d'arrivée, nous nous réservons le droit de relouer la résidence.** Les 20 % d'acompte du séjour étant conservés.

REGLEMENT INTERIEUR

I – CONDITIONS D'ADMISSION

Le fait de séjourner sur le terrain de camping caravanning implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

II – FORMALITES DE POLICE

Toute personne devant séjourner dans le camp doit présenter au régisseur du bureau d'accueil une pièce d'identité, carte grise, carnet de vaccination etc....

III – INSTALLATION

Tente, caravane ou camping-car et matériels y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué. Ordre et propreté doivent être maintenus aux alentours.

IV – REDEVANCES

Les campeurs doivent prévenir le régisseur de leur départ, **dès la veille de celui-ci.** Si le départ est prévu avant 10 heures, le paiement du séjour aura lieu la veille. Pour un mobil home le restant dû devra être réglé le jour de votre arrivée

V – BRUIT ET SILENCE

Les campeurs éviteront toutes nuisances sonores. Le silence sera respecté de 22 H 30 à 7 H 30.

VI – ANIMAUX

Les chiens et autres animaux doivent être tenu en laisse et ne doivent pas être laissés au camp en l'absence de leurs maîtres qui sont civilement responsables. Les propriétaires sont tenu de respecter la réglementation Préfectorale en vigueur.

VII – VISITEURS

Les visiteurs sont admis dans le camp, après avoir indiqué au régisseur la personne qu'ils viennent voir et seront sous la responsabilité des campeurs les recevant. Les visiteurs quitteront le camping avant 22 heures. Leurs véhicules (visiteurs) sont interdits dans l'enceinte du camping.

VIII – CIRCULATION ET STATIONNEMENT

La circulation est interdite entre 22 H 30 et 7 H 30. La vitesse autorisée est de 10 Km/h.

IX – TENUE ET HYGIENE

Tout campeur totalement dévêtu sera exclu du camp. Il est interdit de jeter les eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux.

X – SECURITE

Incendie : Les barbecues sont autorisés sous la responsabilité de leurs propriétaires. Vol : La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau. Signaler au régisseur la présence de toute personne suspecte.

XI – GARAGE MORT

La direction n'est pas responsable du matériel en l'absence du propriétaire. Le campeur devra s'acquitter du prix à payer pour ce garage, à la quinzaine ou au mois après autorisation du Régisseur.

XII – LE REGISSEUR

Il est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camp. Il peut sanctionner, voire expulser toute personne qui manquerait au règlement.

XIII – EAU – ELECTRICITE

Les repiquages d'eau et d'électricité sont interdits, sauf autorisation à retirer en Mairie.

A _____ Le _____ 2008

Signature

En cas d'annulation

En cas d'annulation, sous pli recommandé, avec préavis de 30 jours (ou cas de force majeure), l'acompte est remboursé. Par défaut, il est conservé comme somme à valoir sur la totalité de la location qui devra être payée. **Passé un délai de 48 Heures à compter du jour prévu d'arrivée, si le locataire n'a pas prévenu le régisseur, nous nous réservons le droit de relouer la résidence.** Les 20 % d'acompte du séjour étant conservés.

REGLEMENT INTERIEUR

I – CONDITIONS D'ADMISSION

Le fait de séjourner sur le terrain de camping caravanning implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

II – FORMALITES DE POLICE

Toute personne devant séjourner dans le camp doit présenter au régisseur du bureau d'accueil une pièce d'identité, carte grise, carnet de vaccination etc....

III – INSTALLATION

Tente, caravane ou camping car et matériel y afférent doivent être installé à l'emplacement indiqué. Ordre et propreté doivent être maintenus aux alentours.

IV – REDEVANCES

Les campeurs doivent prévenir le régisseur de leur départ, **dès la veille de celui-ci.** Si le départ est prévu avant 10 heures, le paiement du séjour aura lieu la veille. Pour un mobil home le restant dû devra être réglé le jour de votre arrivée

V – BRUIT ET SILENCE

Les campeurs éviteront toutes nuisances sonores. Le silence sera respecté de 22 H 30 à 7 H 30.

VI – ANIMAUX

Les chiens et autres animaux doivent être tenu en laisse et ne doivent pas être laissés au camp en l'absence de leurs maîtres qui sont civilement responsables. Les propriétaires sont tenu de respecter la réglementation Préfectorale en vigueur.

VII – VISITEURS

Les visiteurs sont admis dans le camp, après avoir indiqué au régisseur la personne qu'ils viennent voir et seront sous la responsabilité des campeurs les recevant. Les visiteurs quitteront le camping avant 22 heures. Leurs véhicules (visiteurs) sont interdits dans l'enceinte du camping.

VIII – CIRCULATION ET STATIONNEMENT

La circulation est interdite entre 22 H 30 et 7 H 30. La vitesse autorisée est de 10 Km/h.

IX – TENUE ET HYGIENE

Tout campeur totalement dévêtu sera exclu du camp. Il est interdit de jeter les eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux.

X – SECURITE

Incendie : Les barbecues sont autorisés sous la responsabilité de leurs propriétaires. Vol : La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau. Signaler au régisseur la présence de toute personne suspecte.

XI – GARAGE MORT

La direction n'est pas responsable du matériel en l'absence du propriétaire. Le campeur devra s'acquitter du prix à payer pour ce garage, à la quinzaine ou au mois après autorisation du Régisseur.

XII – LE REGISSEUR

Il est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camp. Il peut sanctionner, voire expulser toute personne qui manquerait au règlement.

XIII – EAU – ELECTRICITE

Les repiquages d'eau et d'électricité sont interdits, sauf autorisation à retirer en Mairie.

A _____ Le _____ 2008

Signature